

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 12 avril 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M <sup>me</sup> Lucie Charbonneau,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M <sup>me</sup> Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale par intérim, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Éric Filiatrault et M<sup>me</sup> Lucie Gagnon ont motivé leur absence.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5395/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5396/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5397/SSGC)**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Cession d'un immeuble par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en faveur de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
9. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif - Brisson Legris;
10. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif - Virage Simulation;
11. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
12. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
13. Nomination d'une direction adjointe au Centre de formation générale des adultes (Édifice Marchand);
14. Objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2016-2017;
15. Tarification au Service de la taxation scolaire pour l'année 2016-2017;
- PAUSE
16. Projet de politique de sécurité des actifs informationnels;
17. Projet de politique d'utilisation des technologies de l'information;
18. Projet de la politique culturelle;
19. Présentation des résultats - cohorte 2014-2015;
20. Présentation des sessions d'examens de juin au secondaire;
21. Projet de loi no 86 - Représentation auprès des partenaires;
22. Nomination des délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
23. Retraite de la direction générale adjointe à la réussite;
24. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
25. Questions diverses;
  - 25.1 Décès de M. Yves Gougeon, ancien directeur général à la CSRDN;
26. Information du comité de parents;
27. Information de la vice-présidence;
28. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
29. Information de la direction générale;
30. Tour de table - partage d'information;
31. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**CESSION D'UN IMMEUBLE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER EN FAVEUR DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-5398/SRM)**

ATTENDU QUE le terrain sur lequel se situe la garderie « Des bons amis inc. » appartient à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) (lot 3 386 085) et non à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) (après vérification avec ces derniers) (lot 3 038 686);

ATTENDU QUE les taxes démontrent que la garderie « Des bons amis inc. » est propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QUE les taxes indiquent que la garderie « Des bons amis inc. » est sur le lot 3 038 686, soit celui de la CSRDN;

ATTENDU QUE la CSSWL accepte que nous reprenions ledit terrain et que nous effectuions les démarches légales requises en vue de régulariser cette situation;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accepter la cession de terrain de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en faveur de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
- B) D'entreprendre les démarches avec la garderie « Des bons amis inc. » afin de régulariser la situation.
- C) D'autoriser la présidence et la direction générale à signer les documents contractuels et afférents.

Adopté

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF - BRISSON LEGRIS (R-5399/SRM)**

ATTENDU l'article 5.3.1 c) - fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE le CFTR ne fait plus passer de test d'évaluation en vue de la sélection pour le programme de formation en transport par camion;

CONSIDÉRANT QUE le CFTR désire faire passer des tests « Aide à la réussite » en début de formation afin de déceler des facteurs de risque qui pourraient faire obstacle aux apprentissages, à la persévérance scolaire et ultimement au succès des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles suite à l'analyse de la demande;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

- A) De reconnaître Brisson Legris comme prestataire de service exclusif pour la passation des questionnaires « Aide à la réussite » pour le CFTR pour la période du 15 avril 2016 au 30 juin 2016.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF - VIRAGE SIMULATION (R-5400/SRM)**

ATTENDU l'article 5.3.1 c) - fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT le choix technologique retenu par le passé;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles a déjà demandé au conseil des commissaires une résolution (R-5188/SRM) à l'effet de permettre à l'entreprise Virage Simulation d'être considérée comme fournisseur exclusif pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le CFTR désire faire l'acquisition de simulateurs de camion;

CONSIDÉRANT QUE le CFTR désire se procurer des simulateurs compatibles avec ses produits déjà utilisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) De reconnaître l'entreprise Virage Simulation comme prestataire de service exclusif pour l'achat de simulateur pour le CFTR pour les années 2016-2017 et 2017-2018.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5401/SRH)**

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2015-513 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 11 mars 2016, à savoir M. Richard Thériault.

Adopté

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (R-5402/SRH)**

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2015-512 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, les personnes recommandées par le comité de sélection qui a eu lieu le 25 février 2016, à savoir M. Karim Adjaïlia, M. Richard Thériault ainsi qu'une troisième personne dont l'identité ne peut être révélée publiquement afin de préserver la confidentialité de sa démarche. L'identité de cette personne sera conservée par la direction du Service des ressources humaines.

Adopté

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (ÉDIFICE MARCHAND)**

Pour information

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2016-2017 (R-5403/SRF)**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité budget;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 31 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation relativement aux objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2016-2017, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-21*.

Adopté

**TARIFICATION AU SERVICE DE LA TAXATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2016-2017 (R-5404/SRF)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 316, la commission scolaire doit fixer le taux d'intérêt de la taxe scolaire;

Il est PROPOSÉ par M. Serge Forget, commissaire, d'établir la tarification suivante :

Le taux d'intérêt est fixé à 18 % et s'applique à toute taxe impayée au moment où il est fixé, depuis l'exigibilité de cette taxe;

Les frais de recherches et d'information autres que le propriétaire (notaire, banque, agent d'immeubles, etc.)	20 \$ par matricule
Les frais pour chèques sans provision	20 \$ par chèque
Les frais d'avis recommandé (avis de signification)	5 \$ par avis
Les frais pour demande de remboursement par les institutions financières ainsi que par les organismes municipaux et scolaires	15 \$ par matricule

Adopté

**PROJET DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES ACTIFS INFORMATIONNELS (R-5405/STI)**

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité et l'intégrité des actifs informationnels de la CSRDN dans le contexte des responsabilités qui lui incombent (Loi sur l'instruction publique, etc.);

CONSIDÉRANT l'importance de la protection des informations nominatives auxquelles ont accès les intervenants autorisés à la CSRDN;

CONSIDÉRANT les recommandations du vérificateur externe concernant l'application des meilleures pratiques relatives à la sécurité de l'information et à la sensibilisation de son personnel à cet égard;

CONSIDÉRANT les constantes menaces à l'intégrité de l'information numérique et des impacts importants pouvant en découler;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de toutes les instances concernées;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, d'adopter la politique de sécurité des actifs informationnels de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-22*.

Adopté

**PROJET DE POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (R-5406/STI)**

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer d'un usage adéquat des technologies de l'information mises à la disposition des élèves, du personnel de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de tout autre utilisateur pour supporter les activités pédagogiques et administratives;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que les utilisateurs respectent les lois, les règlements, l'éthique et la déontologie liés aux technologies, la propriété intellectuelle et la confidentialité des renseignements;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de respecter les standards technologiques logiciels et matériels établis à la CSRDN lors de toute acquisition ou utilisation dans le cadre de son travail;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour la politique 7107 « Politique d'utilisation des réseaux Internet, intranet, extranet et du courrier électronique » datant de 2002;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès de toutes les instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, d'adopter la politique d'utilisation des technologies de l'information de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2015-2016-23**.

Adopté

#### **PROJET DE LA POLITIQUE CULTURELLE (R-5407/SRÉ)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de se doter d'une politique culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des commissaires a autorisé le lancement de la consultation de la Politique culturelle lors de la séance régulière du 2 février 2016;

**CONSIDÉRANT** ce projet a fait l'objet d'une démarche de consultation;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des commissaires de promouvoir la culture au sein de la commission scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire, d'adopter la politique culturelle de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2015-2016-24**.

Adopté

#### **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - COHORTE 2014-2015**

Pour information

#### **PRÉSENTATION DES SESSIONS D'EXAMENS DE JUIN AU SECONDAIRE**

Pour information

#### **PROJET DE LOI NO 86 - REPRÉSENTATION AUPRÈS DES PARTENAIRES (R-5408/DG)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi n° 86 le 4 décembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 86 est attendu depuis plus d'une année et qu'il propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire de la commission scolaire, la seule dédiée exclusivement aux intérêts et au bien-être des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les commissions scolaires n'ont pas été consultées ni invitées à participer à l'élaboration de ce projet de loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les commissions scolaires ont appris, le 12 janvier 2016, qu'il n'y aurait pas de consultation publique, mais des consultations particulières en commission parlementaire pour le projet de loi n° 86;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de participer à ces consultations particulières afin de pouvoir influencer les décideurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) occupe un vaste territoire de 2 005 km<sup>2</sup> et qu'elle couvre l'ensemble de la MRC de la Rivière-du-Nord et de la MRC d'Argenteuil, le nord de la MRC de Mirabel et qu'une portion du sud de Mille-Isles complète ce vaste territoire urbain et rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dessert un bassin de population avoisinant les 139 000 électeurs et qu'elle scolarise plus de 27 500 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire emploie plus de 4 009 employés dont 1 985 sont des enseignants ce qui en fait l'un des plus gros employeurs de la région avec un budget de plus de 276 M \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau des commissions scolaires en est un de toute évidence performant avec un taux moyen de frais de gestion de 4,2 % et que celui-ci n'est que de 3,95 % à la CSRDN;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des commissaires de la CSRDN est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'importance des différents services rendus par la commission scolaire à ses établissements dans un souci d'optimisation des ressources;

**CONSIDÉRANT** l'importance de faire valoir les pertes engendrées par le projet de loi n<sup>o</sup> 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n<sup>o</sup> 86 présente peu de modifications orientées vers la persévérance et la réussite des élèves en plus d'en éliminer des leviers importants;

**CONSIDÉRANT** le souci de la CSRDN de mettre en valeur des pratiques gagnantes afin de favoriser la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** le souci de la CSRDN de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficacité et d'efficacité ou l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

1. De faire des représentations auprès de tous les gens et les organismes influents de la région, notamment les élus municipaux, les partenaires de la santé et du milieu socioéconomique, le comité de parents, les organismes de réussite et de persévérance afin d'influencer le gouvernement de la Commission de la culture et de l'Éducation ainsi que tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec pour une éventuelle modification au projet de loi n<sup>o</sup> 86.
2. De continuer à faire le nécessaire pour que le statut de réussite de la CSRDN soit connu et reconnu afin de sensibiliser les électeurs et d'inspirer les décideurs.
3. De faire ressortir la richesse de la région et l'importance de maintenir les décisions au niveau local en matière d'éducation.
4. De faire le nécessaire pour que les commissions scolaires aient des conditions gagnantes au regard de leur organisation et de leur gouvernance afin que tous les élèves et leur réussite demeurent une priorité et pour conserver une couleur locale qui réponde aux besoins de la population desservie.
5. De prendre position en faveur du maintien des instances démocratiques qui favorisent une représentation équitable de toute la population et de demander que les élections scolaires soient associées aux élections municipales afin de favoriser la participation de la population.
6. D'acheminer la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), M. Sébastien Proulx, au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre.

Adopté

**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5409/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est composée des délégués de chaque commission scolaire membre;

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul des délégués d'une commission scolaire membre, le nombre de délégués est déterminé par les règlements généraux;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements fixent le nombre de délégués pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à six incluant la présidence de la commission scolaire;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire, que :

M. Serge Forget

M<sup>me</sup> Linda Gagnon

M<sup>me</sup> Lison Girard

M. Jean-Pierre Joubert

M. Martin Reid

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve

soient délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec et que soit désignée M<sup>me</sup> Danielle Leblanc pour agir comme substitut, le cas échéant.

Adopté

**PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5410/SSGC)**

M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 22 h 05.

Adopté

**RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5411/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 22 h 45.

Adopté

**RETRAITE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE À LA RÉUSSITE (R-5412/DG)**

CONSIDÉRANT l'annonce de la retraite de M<sup>me</sup> France Trudeau au poste de directrice générale adjointe à la réussite au 20 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'organigramme adopté au conseil des commissaires du 9 juin 2009;

CONSIDÉRANT la nécessité, compte tenu des résultats obtenus, de poursuivre la structure actuelle, à savoir un DGA à la réussite qui supervise les services éducatifs;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste qui sera laissé vacant par la retraitée, et ce, d'ici le 20 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ce poste n'a aucun impact au niveau de la Loi sur le contrôle et la gestion des effectifs;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire :

D'autoriser le lancement du concours afin de pourvoir le poste de direction générale adjointe à la réussite, et ce, dans les meilleurs délais.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Décès de M. Yves Gougeon, ancien directeur général à la CSRDN.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5413/SSGC)

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 23 h 20.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire